



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

20 AVR. 2023

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 10 mars 2023
(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

Examen du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Domont

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 18 juin 2018 prescrivant la révision du PLU ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2022 arrêtant le projet d'élaboration du PLU ;

CONSIDÉRANT le courrier de saisine de commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) arrivé en DDT le 19 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le projet de PLU arrêté consomme une surface de 8,4 ha d'espaces agricoles ou naturels ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement autorisant les extensions et les annexes aux bâtiments d'habitation existants dans les zones A et N, en application de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la désignation des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au règlement graphique du projet de PLU ;

Les membres de la commission émettent des observations :

- sur les extensions prévues pour la gendarmerie qui empiètent sur la partie agricole identifiée au SDRIF,
- sur la hauteur autorisée pour les bâtiments en zone agricoles à confirmer
- sur les règles concernant la superficie des piscines
- sur la limitation de l'imperméabilisation des sols dans le STECAL Ng du golf
- sur les objectifs d'augmentation de la population fixés par la commune

Le président de la commission propose de voter favorablement sur le projet de révision du PLU ;

Résultats du vote :

POUR : 7

ABSTENTION : 1 (ATVO)

CONTRE : 1 (VOE)

Avis favorable de la commission

Le Directeur Départemental des Territoires

Nicolas MOURLON

Le président